

## Récolte de pommes de terre inférieure à la moyenne

*Les conditions météo de cette année ont de nouveau compliqué la culture de pommes de terre. Le recensement du rendement montre que la récolte sera inférieure d'environ 15% à la moyenne des dernières années et que la qualité interne est également inférieure à la moyenne. En revanche, la qualité externe des tubercules s'annonce bonne. Les représentants de la branche des pommes de terre ont fixé les prix indicatifs ainsi que les conditions de prise en charge des pommes de terre de table à leur séance du 14 septembre.*

La culture de pommes de terre a de nouveau été exigeante pour les producteurs cette année. En raison du printemps humide, la plantation a souvent eu lieu dans de mauvaises conditions ou tardivement. De plus, le temps sec au début de l'été a aussi fait souffrir les cultures. En raison de la plantation tardive, beaucoup de cultures ont pris du retard dans leur développement et il faut s'attendre à ce que la récolte ait lieu plus tard.

### **Surfaces cultivées stables par rapport à l'année précédente**

Selon les estimations, la surface de pommes de terre s'élève à 10 726 ha en 2023 et est donc restée pratiquement inchangée par rapport à l'année précédente. On observe néanmoins un transfert de près de 100 ha de la culture conventionnelle vers la culture bio. La surface bio augmente ainsi de 10% et s'élève à environ 1120 ha.

### **Récolte plus faible, mais bonne qualité externe**

Le recensement annuel du rendement a été réalisé les 4 et 5 septembre au moyen de près de 900 échantillons représentatifs des variétés importantes prélevés dans toute la Suisse. Les résultats ont servi de base à l'estimation de la récolte. Le rendement brut s'élève en moyenne à 385 kg/a. Cela équivaut à une baisse d'environ 14% comparativement à la moyenne des années 2017 à 2022 (450 kg/a).

Avec une part comestible de 76%, le rendement à la surface atteint pour toute les variétés 292 kg/a (2017 2022 : part comestible de 354 kg/a). Les principaux défauts constatés sont des tubercules difformes, la formation de cœurs creux et des fissures de croissance. Si la qualité externe des tubercules s'annonce bonne, la qualité interne devrait être inférieure à la moyenne. La teneur moyenne en amidon s'élève à 14.0%, soit un demi-point de pourcentage de moins que la moyenne des années 2017 à 2022. En outre, on enregistre des problèmes avec la maladie fongique *Verticillium sp.* pour diverses variétés de transformation ce qui provoque des parties brunes des faisceaux vasculaires qui se colorent en noir lors de la friture.

### **Pommes de terre bio**

Les rendements des pommes de terre bio sont aussi inférieurs à la moyenne. Le rendement brut pour toutes les variétés s'élève à 275 kg/a (2017 à 2022 : 344 kg/a) et la part comestible moyenne à 73% ou 201 kg/a (2017 à 2022 : part comestible de 238 kg/a). Les défauts constatés sont les mêmes que pour la marchandise conventionnelle. S'ajoute à cela une infestation nettement plus forte par le ver fil-de fer. Près d'un tiers des échantillons bio présentait des dégâts causés par ce dernier.

Sur la base des surfaces et du recensement du rendement, la récolte totale (conventionnelle et bio) est estimée à environ 360 000 tonnes, ce qui équivaut à une diminution d'environ 15% par rapport à la moyenne des cinq dernières années. Vu la bonne demande tant de pommes de terre de table que de variétés d'industrie, cette quantité ne suffira pas pour approvisionner le marché indigène et des importations importantes seront de nouveau nécessaires cette année.

## **Fixation des prix indicatifs des pommes de terre de table**

En raison de l'offre faible et de la demande stable, voire en hausse, les prix indicatifs à la production des pommes de terre de table se situent dans la fourchette supérieure, soit à CHF 60.00/100 kg pour les variétés à chair ferme et à CHF 55.25/100 kg pour la majorité des variétés à chair farineuse. Quant au prix de base des pommes de terre de table et de transformation triées grossièrement, il a été fixé à CHF 30.40/100 kg.

Les prix des pommes de terre bio se situent également dans la fourchette supérieure, mais moins fortement que ceux des pommes de terre conventionnelles. Cela s'explique par l'augmentation de la surface bio d'environ 10%. Le prix indicatif s'élève à CHF 102.00/100 kg tant pour les pommes de terre à chair ferme que pour celles à chair farineuse.

La liste des variétés 2023 comporte pour la première fois un segment « variétés précoces ». Ces variétés (Agata, Colomba, Lady Cristl) sont taxées, prises en charge et commercialisées comme marchandise à chair farineuse après le 15 septembre. Les conditions de prise en charge des variétés à chair farineuse s'appliquent (prix, calibre, etc.).

## **Adaptation des conditions de prise en charge**

Les conditions de prise en charge des pommes de terre de table ont été adaptées comme suit :

- Calibre : La limite supérieure du calibre est relevée de 60 à 65 mm pour les pommes de terre de table à chair ferme (nouveau : 30 à 65 mm). Cela permettra de mieux valoriser la petite récolte de cette année, et la branche apporte ainsi une précieuse contribution à la lutte contre le gaspillage alimentaire ;
- Cotisations de la branche : La retenue pour le fonds de valorisation est réduite de 45 ct pour 100 kg pour la récolte 2023 (provisoirement pour une année). Les cotisations de la branche pour les pommes de terre de table s'élèvent ainsi maintenant à CHF 0.88/100 kg et pour les pommes de terre de transformation à CHF 0.73/100 kg (Agria : CHF 0.88/100 kg). Ces cotisations sont valables depuis le 1<sup>er</sup> juillet 2023.
- Le modèle de prise en charge des stocks de producteurs de pommes de terre de consommation est maintenu pour la récolte 2023. Pour la récolte 2024, les représentants de la branche des pommes de terre se sont mis d'accord pour réévaluer les suppléments et les déductions et les adapter là où c'est nécessaire.

Les conditions de prise en charge pour 2023 peuvent être téléchargées sur [www.patate.ch/marche](http://www.patate.ch/marche).

Les prix indicatifs et les conditions de prise en charge des pommes de terre de table valent à partir du 15 septembre. Quant aux prix indicatifs et aux conditions de prise en charge des pommes de terre de transformation, ils ont déjà fait l'objet d'un communiqué de presse le 1<sup>er</sup> septembre.

## **Affouragement à l'état frais possible dès maintenant**

Comme d'habitude, l'affouragement à l'état frais est possible dès à présent et jusqu'au 31 décembre 2023. La part comestible minimale s'élève à 30 %. Pour les pommes de terre biologiques, il n'y a pas de part comestible minimale. Les demandes peuvent être envoyées soit directement à un contrôleur officiel de Qualiservice de la région, soit au secrétariat de swisspatat (031 385 36 50). La liste des contrôleurs agréés figure sur [www.patate.ch/marche](http://www.patate.ch/marche). Cette année, la contribution pour l'affouragement à l'état frais s'élève à CHF 20.00/100 kg de part comestible.

**Contact pour renseignements** : swisspatat, Christian Bucher, [bucher@swisspatat.ch](mailto:bucher@swisspatat.ch), 031 385 36 50

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 15 septembre 2023 pour les pommes de terre (conventionnelle) triées selon les usages pour le commerce :

Conventionnelle / SUISSE GARANTIE		Prix indicatifs à la production pour 100 kg <sup>4)</sup>	Calibre
Chair ferme	<b>Annabelle</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Ballerina</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Charlotte</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Ditta</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Erika</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Lucera</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Queen Anne</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Sunshine</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Venezia</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	<b>Vitabella</b>	CHF 60.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
Chair farineuse	<b>Acoustic</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Agata</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Agria (consommation)</b>	CHF 48.75	<sup>2)</sup> 42.5 – 85 mm
	<b>Belmonda</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Colomba</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Concordia</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Désirée</b>	CHF 51.30	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Jelly</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Lady Cristl</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Laura</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Victoria</b>	CHF 55.25	<sup>1)</sup> 42.5 – 70 mm
	<b>Tri au champs et sommaire</b>	CHF 30.40	

<sup>1)</sup> Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

<sup>2)</sup> Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

<sup>3)</sup> Au max. 12 cm de long

<sup>4)</sup> Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 0.88 / 100 kg (0.73 production, 0.15 distributeurs)

Les prix indicatifs à la production suivants sont valables dès le 15 septembre 2023 pour les pommes de terre (BIO) triées selon les usages pour le commerce :

BIO		Prix indicatifs à la production pour 100 kg <sup>4)</sup>	Calibre
Chair ferme	Annabelle	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Charlotte	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Ditta	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Erika	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Lucera	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Queen Anne	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Venezia	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
	Vitabella	CHF 102.00	<sup>1) 3)</sup> 30 – 65 mm
Chair farineuse	Acoustic	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Agata	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Agria (consomation)	CHF 102.00	<sup>2)</sup> 35 – 70 mm
	Colomba	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Concordia	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Désirée	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Jelly	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Lady Cristl	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Laura	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm
	Victoria	CHF 102.00	<sup>1)</sup> 35 – 70 mm

<sup>1)</sup> Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée. Le dépassement de la tolérance de calibre n'est pas le seul critère pour le refus.

<sup>2)</sup> Pour le calibre, la tolérance fixe de 6 % est appliquée.

<sup>3)</sup> Au max. 12 cm de long

<sup>4)</sup> Les contributions suivantes sont incluses dans le prix indicatif à la production : pommes de terre de table (y compris Agria) : CHF 0.88 / 100 kg (0.73 production, 0.15 distributeurs)